



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Commune – Département - Pays

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

avoir mon domicile : (adresse complète)

depuis le :

avoir ma résidence : (adresse complète)

depuis le :

exercer la profession de :

être célibataire

qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint extrait du jugement)

ne pas être remarié(e)

A, le

Signature

En application de l'article 441- du Code Pénal sera puni d'un an d'emprisonnement et à une amende le fait : 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2°) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à une amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor Public ou au patrimoine d'autrui.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Commune – Département - Pays

ATTESTE SUR L'HONNEUR :

avoir mon domicile : (adresse complète)

depuis le :

avoir ma résidence : (adresse complète)

exercer la profession de :

être célibataire

qu'un jugement de séparation de corps a été prononcé contre moi (ci-joint extrait du jugement)

ne pas être remarié(e)

A, le

Signature

En application de l'article 441- du Code Pénal sera puni d'un an d'emprisonnement et à une amende le fait : 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2°) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à une amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor Public ou au patrimoine d'autrui.